

Termes de référence (TdR) pour la passation de marchés de services d'un montant inférieur au seuil de l'UE

Réalisation d'un livre blanc au bénéfice des entreprises du secteur des Énergies Renouvelables, de l'Efficacité Énergétique et de l'Action Climat - « FIACER »	Numéro du projet/ centre des coûts : 20.2257.2-001.00
--	--

0.	Liste des abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Tâches à accomplir par le contractant.....	6
3.	Conception.....	8
	Conception technico-méthodologique	8
	Système de gestion de projet du prestataire (1.6)	9
	Concept d'aptitude du soumissionnaire	9
	Exigences diverses (1.7)	9
4.	Concept du personnel	9
	Expertise 1 clé (2.1) : Chef de mission : Expert.e du secteur de l'énergie	9
	Expertise 2 clé (2.2), Expert.e en politiques publiques	10
	Expertise 3 clé (3.3) : Expert.e de la recherche et l'analyse	10
5.	Exigence en matière d'établissement des coûts	11
	Aspects de durabilité pour les voyages	11
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	11
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	13
8.	Options.....	13
9.	Traitement des données à caractère personnel.....	13
10.	Annexes.....	13

0. Liste des abréviations

TdR	Termes de Reference
EE	Efficacité Energétique
EnR	Energie Renouvelable
CDN	Contribution Déterminée Nationale
GES	Gaz à effet de serre
ProFERE	Projet de développement du marché et de la promotion de l'emploi des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
FIACER	Fédération Ivoirienne des Associations en Efficacité Énergétique, Énergies Renouvelables et Climat

1. Contexte

En tant que pays membre de l'initiative mondiale sur le climat "Partenariat CDN", le gouvernement ivoirien s'est engagé à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. C'est dans ce contexte que les CDN 2021 ont été révisés. L'objectif est désormais de réduire les gaz à effet de serre (GES) de 30,41 % d'ici 2030 par rapport au scénario de statu quo. 17 des 26 mesures prévues dans le programme d'action CDN concernent la réduction ou la prévention des émissions de GES dans le secteur de l'énergie et dans d'autres secteurs. Selon le programme d'action CDN, la part de l'énergie renouvelable (EnR) dans le mix électrique devrait passer à 45 % d'ici 2030. Le plan prévoit également une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique (EE) dans les bâtiments et les installations industrielles.

Les conditions cadres pour atteinte des objectifs climatiques ambitieux dans le secteur de l'énergie sont toutefois insuffisantes. La Côte d'Ivoire exploite le pétrole et le gaz naturel et a jusqu'à présent misé sur les centrales à gaz pour développer la production d'électricité, en plus de l'énergie hydraulique utilisée depuis l'époque coloniale. En outre, les prix subventionnés de l'électricité continuent d'entraîner une utilisation inefficace de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie ivoirienne et l'installation de panneaux solaires pour couvrir les besoins propres en électricité et en eau chaude est comparativement peu attrayante. Les programmes de promotion de l'utilisation des EnR ou de l'amélioration de l'efficacité énergétique font défaut et les réglementations élaborées en partie dans le cadre du partenariat de réforme pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie ne sont pas mises en œuvre, notamment parce que les structures institutionnelles et les moyens nécessaires font défaut.

Il existe un écart significatif entre le potentiel économique et environnemental qu'offre le développement de l'EnR/EE et la demande réelle du marché pour les produits et services correspondants. Du côté de l'offre (fournisseurs de solutions EnR/EE), il existe néanmoins déjà 94 MPME (dont 24 % dirigées par des femmes) qui emploient environ 1660 travailleurs (dont 16 % de femmes). En plus de l'environnement difficile dans le secteur de l'énergie, ces entreprises sont exposées aux obstacles généraux à la croissance des MPME en Côte d'Ivoire. Il s'agit notamment d'un accès insuffisant au crédit, au financement participatif, au savoir-faire et d'un faible niveau de mise en réseau entre les entreprises.

Le Projet "Développement du marché et Promotion de l'emploi dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire" (ProFERE) fait partie d'un vaste programme d'intervention de la Coopération Allemande en Côte d'Ivoire. Il est mis en œuvre en coopération avec le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) avec l'appui du ministère de la Coopération et du Développement Economique de la République Fédérale d'Allemagne qui a mandaté la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH* à soutenir les institutions ivoiriennes dans la mise en œuvre. À côté du ministère tutelle, ProFERE agit en partenariat avec le ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Il s'intègre ainsi dans le contenu du programme de coopération au développement existant "Programme de réforme de l'énergie en Côte d'Ivoire" et contribue à l'objectif du programme, à savoir soutenir le gouvernement partenaire dans la réalisation de ses objectifs dans le domaine de l'EnR/EE.

ProFERE vise à développer les capacités institutionnelles, financières et humaines pour le déploiement des solutions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, créatrices d'emploi et contribuant à la réalisation des objectifs climatiques nationaux. Après une première phase de projet (2019-2022) qui s'est focalisé sur le développement d'un savoir-faire local spécialisé et qualifié en matière d'EnR/EE, la deuxième phase se concentre davantage sur des stratégies et actions qui contribuent au développement du marché EnR/EE. Le projet s'intègre entièrement dans la politique sectorielle des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique du MMPE.

L'objectif de la CDN de la Côte d'Ivoire est de réduire les GES de 30,41 % d'ici 2030 par rapport au scénario de statu quo. L'utilisation accrue de solutions d'ER/EE en Côte d'Ivoire est une condition préalable essentielle pour atteindre les objectifs fixés dans le chapitre sur l'énergie du CDN (par exemple, l'augmentation de l'EE dans l'industrie, le commerce et les institutions publiques) et ainsi éviter les émissions de GES et promouvoir l'emploi. ProFERE suit la stratégie d'une augmentation de la demande de solutions d'EnR/EE qui se traduira par une augmentation des opportunités d'emploi et de la demande de personnel qualifié, notamment pour la conception, l'installation et la maintenance des systèmes d'EnR et d'EE. À ce sujet, ProFERE vise à développer les capacités institutionnelles, financières et humaines pour le déploiement des solutions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, créatrices d'emploi et contribuant à la réalisation des objectifs climatiques nationaux. Ainsi, le projet mène une stratégie et des actions en réponse au manque d'incitations et de possibilités de financement dans le secteur de l'énergie par des programmes d'aide et le développement comme l'application de prescriptions légales et réglementaires par l'État, le manque de qualification des spécialistes qui mettent finalement en œuvre les mesures EnR et EE, et le manque de suivi de la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs climatiques nationaux.

C'est à ce titre, que le de projet est structurée à travers les outputs suivants :

1. Renforcement des capacités institutionnelles du MMPE et d'autres organismes publics pour promouvoir des solutions EnR/EE :
2. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des associations du secteur privé EnR/EE :
3. Appui au suivi des mesures mentionnés dans le CDN de la Côte d'Ivoire dans le secteur de l'énergie ;
4. Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur et Services du marché du travail.

L'output 2 vise à améliorer l'offre de conseil et de formation que les associations du secteur privé proposent à leurs membres pour renforcer leurs capacités dans le domaine de l'ER/EnEff. Il s'agit à la fois d'associations représentant les fournisseurs de solutions d'ER/EnEff et d'associations représentant les utilisateurs potentiels de ces solutions. L'hypothèse d'impact derrière cet objectif est que la demande de solutions d'ER/EnEff puisse être renforcée en améliorant, par le biais de conseils et de formations, la base d'informations des utilisateurs potentiels sur les solutions d'ER/EnEff disponibles sur le marché, sur les offres de financement et sur les prestataires de services qualifiés ; ceci afin de les aider à développer des projets d'ER/EnEff. Il est également supposé que le renforcement de la structure associative des fournisseurs d'ER/EnEff fortifie leur fonction de lobbying vis-à-vis du

gouvernement et contribue ainsi à l'amélioration des conditions générales pour une utilisation accrue de l'ER et de l'EnEff.

La Fédération Ivoirienne des Associations en Efficacité Énergétique, Energies Renouvelables et Climat FIACER, est la première faitière regroupant les associations de PME d'Eco activités et activités verdissantes créée le 5 février 2022 avec l'appui de la GIZ-ProFERE et Invest For Jobs. Elle fédère toutes les associations existantes du secteur Efficacité Énergétique, Energies Renouvelables, de la Biomasse et du Climat de Côte d'Ivoire en vue de parler d'une seule et même voix et poser les problèmes communs de façon solidaire. Ces associations membres de la FIACER sont :

- Association Ivoirienne des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique - AIENR
- Association des Professionnels des Énergies Renouvelables de Côte d'Ivoire - APERCI
- Réseau des PME vertes en Côte d'Ivoire – Green Cluster Côte d'Ivoire
- Institut de l'Énergie et de l'Efficacité Énergétique de Côte d'Ivoire – IEEE CI
- Réseau Sous-Régional de Recherche en Énergies Renouvelables - RESER UEMOA

Ainsi, la FIACER à travers ce cadre de collaboration de toutes les associations professionnelles se positionne comme l'Interlocuteur et le partenaire privilégié du secteur privé et des partenaires techniques et financiers en matière d'efficacité énergétique, énergies renouvelables et climat. Sa vision est de contribuer à l'accélération de la Transition Énergétique au regard des enjeux du changement climatique, et s'est assignée pour mission, d'accompagner les entreprises ivoiriennes à créer de la valeur économique et écologique.

Justification de la prestation

Le gouvernement ivoirien dans son programme de réforme dans les domaines des énergies prévoit d'ici 2030 une augmentation considérable de ses capacités de production d'électricité. L'objectif des autorités est de diversifier le mix énergétique et augmenter de manière conséquente la part des énergies renouvelables (EnR) et l'efficacité énergétique (EE). Cependant, force est de reconnaître que la dynamique de ces secteurs reste lente malgré le fort potentiel du marché ivoirien.

Face à ce défi, la Fédération Ivoirienne des Associations en Efficacité Énergétique, Energies Renouvelables et Climat de Côte d'Ivoire, en abrégé « FIACER », premier réseau professionnel qui rassemble les acteurs de l'Efficacité Énergétique (EE), des Énergies Renouvelables (EnR), et de l'Action Climat (AC), notamment les PME, les institutions de formation, d'enseignement et de recherches scientifiques, a été mise en place en vue de proposer un cadre d'organisation, de développement durable et de financement, et stimuler

les projets collaboratifs innovants dans le domaine du développement durable, notamment dans l'énergie verte et les actions climat en Côte d'Ivoire.

Pour ce faire, elle initie le projet de réalisation du Livre Blanc. Il s'agit en effet d'un outil de communication qui se positionne comme un recueil de propositions formulées par le secteur privé à destination du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, et en particulier du Ministère en charge de l'Energie. Il a pour finalité de dynamiser la transition énergétique et écologique par la formulation de propositions concrètes, adaptées au contexte ivoirien et pour certaines zones éprouvées dans des environnements similaires.

En somme, l'initiative de la mise en place d'un Livre Blanc vise à consolider les outils de plaidoyer développés par les acteurs du domaine des énergies renouvelables (notamment photovoltaïque, biomasse et solaire thermique) et d'efficacité énergétique au niveau national.

2. Tâches à accomplir par le contractant

Le cabinet retenu sera chargé de rédiger un Livre Blanc visant à soutenir les entreprises du secteur des Énergies dans leur démarche de proposition de solutions concrètes aux pouvoirs publics en vue d'accélérer la transition énergétique et écologique en Côte d'Ivoire. Ce livre blanc devra faciliter :

- Le plaidoyer environnemental des associations du secteur afin de soutenir leurs campagnes en faveur de politiques et de pratiques plus durables en matière d'énergie.
- La prise de décision pour l'élaboration de politiques énergétiques et de réglementations.
- La sensibilisation et l'éducation des décideurs politiques, des entreprises, du public, etc. sur les enjeux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- L'explication des concepts de base, les avantages environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que les défis associés à ces secteurs.
- La présentation d'informations factuelles et d'analyses pour aider à orienter les décisions politiques vers une transition énergétique durable.
- La planification stratégique des entreprises pour orienter leur stratégie commerciale (opportunités d'investissement, partenariats potentiels, marchés émergents, etc.)
- La sensibilisation des investisseurs sur les opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (données de rentabilité, risques, tendances du marché, etc.)

Activités majeures :

- Faire une analyse du cadre réglementaire
- Identification de benchmarks pertinents :
 - Identifier et sélectionner des exemples pertinents (benchmarks) pour illustrer les propositions formulées (indiquer les sources et bibliographies)
- Collecter, agréger et fusionner les propositions existantes des associations membres de la FIACER et de tout acteur pertinent sur la thématique.

- Solliciter les membres des entreprises et associations d'entreprises du secteur dont la FIACER, pour recueillir leurs contributions.
- Synthèse et formulation des propositions :
 - Pour chaque domaine abordé, rappeler les éléments existants tels que les politiques, les mécanismes, les objectifs et les acteurs, etc.
 - Identifier les limites et contraintes du marché actuel ainsi que l'environnement réglementaire.
 - Formuler des propositions concrètes d'amélioration.
 - Mettre en évidence les impacts positifs attendus de ces propositions.
- Mettre en évidence les impacts socio-économiques et environnementaux attendus
- Élaboration d'un plan d'actions de promotion et de diffusion :
 - Proposer un plan d'actions pour la promotion et la diffusion du Livre Blanc, qui servira de feuille de route pour le plaidoyer.
- Consulter les partenaires stratégiques suivants :
 - Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie /DGE ...
 - Ministère du budget et portefeuille de l'état
 - CGECI / le Patronat
 - FIACER
 - FIPME
 - MPME
 - CIE
 - GOGLA
 - Chambres de Commerce en Côte d'Ivoire
 - Partenaires Techniques et Financiers : GIZ, USAID (Power Africa),
 - Parlement
 - Conseil Économique Social et Environnemental
 - Ordres des architectes et des ingénieurs

Résultats attendus :

Il est attendu de l'organisation retenue les livrables suivants :

- Un livre blanc en une version numérique et quatre versions physiques de bonne qualité.
- Un plan d'actions de promotion et de diffusion du Livre Blanc qui servira de feuille de route au plaidoyer de la FIACER

Lot de travail : Étapes clés/ étapes partiels	Date / lieu / responsable
Réunion de cadrage : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et validation du concept et des outils/instruments d'entretien et de collecte de données - Présentation et validation du planning des entretiens avec les différentes parties prenantes 	1 semaine après le début du contrat

Les entretiens avec les parties prenantes sont réalisés et les fiches synthétiques sont disponibles	6 semaines après le début du contrat
Le livre blanc est disponible	7 semaines après le début du contrat
Le livre blanc dans sa version finale est validé - Atelier de validation des résultats de l'étude par les parties prenantes	8 semaines après le début du contrat

La durée de la mission est de deux (2) mois (Mars et Avril 2024) dès la signature du contrat, à raison de 15 jours ouvrables, pour chacun des trois experts (45 jours ouvrables).

3. Conception

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter comment il entend réaliser les prestations énoncées au chapitre 2. Il doit en outre décrire comment sera organisée la gestion du projet pour l'exécution de la prestation.

Note : Les chiffres entre parenthèses correspondent aux lignes du schéma d'évaluation technique.

Conception technico-méthodologique

Stratégie (1.1) : Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe par le biais des lots de travaux décrits au chapitre 2 (point 1.1.2 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres et décrire la **coopération** avec eux (point 1.2 du schéma d'évaluation).

Le prestataire est tenu de présenter et d'expliquer son approche du **pilotage** de la prestation en coopération avec les partenaires impliqués (point 1.3.1 du schéma d'évaluation) et ses contributions au **système de suivi axé sur les résultats** (point 1.3.2 du schéma d'évaluation).

Le prestataire est tenu de décrire brièvement les principaux **processus** dont il est responsable et de présenter un **plan d'opérations** ou calendrier décrivant comment les services décrits dans le chapitre 2 ('Tâches à accomplir par le contractant') seront fournis (point 1.4.1 du schéma d'évaluation). Il s'agit en particulier de décrire les étapes de travail nécessaires et si applicable tenir compte des jalons et les contributions des acteurs (contributions partenaires) en cohérence avec chapitre 2 ('Tâches à accomplir par le contractant') (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

Le prestataire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances pour les partenaires (point 1.5.1 du schéma d'évaluation) et pour la GIZ et doit encourager la mise à l'échelle (point 1.5.2 du schéma d'évaluation) dans un contexte **d'apprentissage et d'innovation**.

Systeme de gestion de projet du prestataire (1.6)

Dans son offre, le prestataire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet GIZ.

Le prestataire doit présenter et expliquer un plan d'opérations, comprenant également un programme d'intervention du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée dans les TdR. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différents experts ainsi que de décrire les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus et les compléter le cas échéant (point 1.6.2 du schéma d'évaluation).

Concept d'aptitude du soumissionnaire

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter son aptitude commerciale en indiquant son chiffre d'affaires annuel moyen des trois (3) dernières années civiles et le nombre moyens de ses salariés sur les trois (3) dernières années civiles.

Il devra en outre, présenter son aptitude technique en indiquant au moins deux (2) projets de référence dans le domaine du conseil et de la stratégie pour des d'institutions privées et publiques, et au moins trois (3) projets de référence réalisés dans la région Afrique au cours des trois (3) dernières années

Exigences diverses (1.7)

- Sans objet -

4. Concept du personnel

Le soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à occuper les postes décrits, sur la base de leur CV (voir chapitre 7), de l'éventail des tâches à accomplir et des qualifications requises.

Les experts devront mettre en exergue leurs connaissances techniques spécialisées dans le secteur associatif, leurs compétences et expériences en analyse de données, communication et gestion de projet. Il doit également faire preuve d'une bonne connaissance des technologies et tendances actuelles émergentes dans le domaine du Management et de la Gestion de la chose associative.

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le score maximum dans le cadre de l'évaluation technique.

Expertise 1 clé (2.1) : Chef de mission : Expert.e du secteur de l'énergie

Qualifications de la Direction de l'équipe :

- **Formation (2.1.1) :** Diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures/master) BAC+4/5 en Énergétique, Électrotechnique, Électromécanique ou tout autre diplôme jugé équivalent ;

- **Langue(s) (2.1.2)** : excellente maîtrise en français (niveau C1 du CECRL) ;
- **Expérience professionnelle générale (2.1.3)** : dix (10) années d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, les réglementations, les technologies émergentes, etc.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.1.4)** : cinq (05) années d'expérience en tant qu'ingénieur énergéticien, analyste de politiques énergétiques, chercheur en énergie renouvelable, économiste de l'énergie ou tout autre domaine jugé pertinent ;
- **Expérience de direction / de management (2.1.5)** : - sans objet - ;
- **Expérience régionale (2.1.6)** : 03 ans d'expérience de travail dans la région d'Afrique francophone ;
- **Expérience de la coopération au développement (2.1.7)** : - sans objet - ;
- **Expérience internationale (2.1.8)** : trois (03) missions minimum conduites à l'internationale
- **Divers (2.1.9)** : trois (03) ans d'expérience dans des contextes associatifs ou de développement communautaire.

Expertise 2 clé (2.2), Expert.e en politiques publiques

Qualifications de l'expert.e 2 :

- **Formation (2.2.1)** : Diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures/master) BAC+4/5 en Sciences Économiques, Droit, Administration publique ou tout autre domaine connexe.
- **Langue(s) (2.2.2)** : excellente maîtrise du français, (niveau C1 du CECRL) ;
- **Expérience professionnelle générale (2.2.3)** : sept (07) ans d'expérience dans une administration publique idéalement dans un ministère couvrant l'une des thématiques de l'étude (Energie, Environnement, Développement durable, Climat)
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.4)** : cinq (05) ans d'expérience dans la gestion des processus de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques ;
- **Expérience de direction / de management (2.2.5)** : - sans objet - ;
- **Expérience régionale (2.2.6)** : 03 ans d'expérience de travail dans la région d'Afrique francophone ;
- **Expérience de la coopération au développement (2.2.7)** : - sans objet - ;
- **Expérience internationale (2.2.8)** : trois (03) missions minimum conduites à l'internationale
- **Divers (2.2.9)** : deux (02) ans d'expérience dans des contextes associatifs ou de développement communautaire).

Expertise 3 clé (3.3) : Expert.e de la recherche et l'analyse

Qualifications de l'expert.e 3 :

- **Formation (3.3.1)** : Diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures/master) BAC+4/5 en Sciences Politiques, Sciences Sociales, Économie, Droit, Administration publique ou tout autre domaine connexe.

- **Langue(s) (3.3.2)** : excellente maîtrise du français, (niveau C1 du CECRL) ;
- **Expérience professionnelle générale (3.3.3)** : Sept (07) ans d'expérience dans la recherche et l'analyse sociologique, la dynamique des associations, les stratégies de plaidoyers
- **Expérience professionnelle spécifique (3.3.4)** : cinq (05) ans d'expériences dans la construction de stratégies de plaidoyers ;
- **Expérience de direction / de management (3.3.5)** : - sans objet - ;
- **Expérience régionale (3.3.6)** : 03 ans d'expérience de travail dans la région d'Afrique francophone ;
- **Expérience de la coopération au développement (3.3.7)** : - sans objet - ;
- **Expérience internationale (3.3.8)** : trois (03) missions minimum conduites à l'internationale
- **Divers (3.3.9)** : deux (02) ans d'expérience dans des contextes associatifs ou de développement communautaire.

5. Exigence en matière d'établissement des coûts

Aspects de durabilité pour les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) causées par les voyages. Lors de la préparation de votre offre, veuillez intégrer des options de réduction des émissions, telles que l'utilisation de compagnies aériennes et d'itinéraires aériens avec une efficacité CO₂ plus élevée. Pour les courtes distances, les voyages en train (deuxième classe) ou la mobilité électrique devraient être l'option privilégiée.

S'ils ne peuvent être évités, les émissions de CO₂ causées par le transport aérien devraient être compensées. La GIZ spécifie un budget à cet effet, grâce auquel les compensations carbone peuvent être réglées contre des preuves.

Il existe de nombreux fournisseurs différents sur le marché des certificats d'émission, et ils ont des ambitions différentes en matière d'impact climatique. L'Alliance pour le développement et le climat (allianz-entwicklung-klima.de), en allemand uniquement) a publié une liste de normes (2208_Qualitaetsstandards.pdf (allianz-entwicklung-klima.de), en allemand uniquement). La GIZ recommande d'utiliser les normes qui y sont spécifiées.

L'intervention du prestataire est prévue comme suit :

Jour d'honoraires	Nombre d'experts	Nombre de jour par expert	Total	Commentaires
<i>Préparation</i>	3	1	3	
<i>Exécution</i>				
Expertise 1	1	13	13	
Expertise 2	1	13	13	

Expertise 3	1	13	13	
Rapport final/fin de mission	3	1	3	
Frais de déplacement	Quantité			Commentaires
<i>Per diem taux (réduit) dans le pays d'affectation</i>				Cette rubrique concerne uniquement les experts hors Côte d'Ivoire
Expertise 1	2			
Expertise 2	2			
Expertise 3	2			
<i>Per diem taux (plein) dans le pays d'affectation</i>				Cette rubrique concerne uniquement les experts hors Côte d'Ivoire
Expertise 1	12			
Expertise 2	12			
Expertise 3	12			
<i>Frais d'hébergement dans le pays d'affectation</i>	39			Cette rubrique concerne uniquement les experts hors Côte d'Ivoire
Transport	Quantité			Commentaires
Vols internationaux				
Vols nationaux/régionaux	3			Déplacement du lieu de résidence au lieu de prestation - Abidjan
Compensation CO₂ pour transport aérien	3			Un budget de compensation CO2 est prévu pour facturation sur justificatif.
Frais de transport (train, voiture) • Voiture/taxi	1			Un forfait global pour tous les déplacements pendant la mission de collecte des données et informations en Côte d'Ivoire
Autres frais de voyage				

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ fournissent les prestations suivantes :

- Transport de l'aéroport au lieu de résidence (Aller-Retour)
- Liste des parties prenantes à rencontrer avec adresse géographique et contacts

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. En particulier, la structure détaillée de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (pour lesquels la valeur indiquée n'est pas 0) dans le schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à déchiffrer (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière aisément compréhensible. L'offre est établie en français ou anglais.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (hors CV).

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre 4 des TdR doivent obligatoirement respecter le format indiqué dans les conditions de participation. Les CV doivent se limiter à 4 pages chacun. Ils doivent permettre d'identifier le poste et la fonction occupés par la personne proposée dans les projets pertinents et citer combien de temps cette activité a duré. Les CV peuvent également être établis en anglais.

Veuillez calculer votre offre de prix de manière exacte sur la base des consignes énoncées au point 5 (Consignes de calcul). Le contrat ne donne pas droit à l'utilisation complète des journées / déplacements, ateliers ou budgets dans leur totalité. Dans le contrat, le nombre de jours / déplacements / ateliers et/ou le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

Étant donné que le contrat envisagé contient une obligation de résultat, nous vous prions de proposer vos prestations à un prix fixe forfaitaire incluant tous les coûts pertinents (honoraires, frais de voyage et de déplacement, etc.). L'offre de prix sera évaluée sur la base du prix forfaitaire figurant dans l'offre. Pour notre calcul interne des coûts et en vue d'éventuels marchés ultérieurs, nous vous prions également d'indiquer votre tarif journalier. Il n'est pas nécessaire de ventiler le prix en nombre de jours.

8. Options

- sans objet -

9. Traitement des données à caractère personnel

- sans objet -

10. Annexes

- sans objet -

